

# DOCUMENTS

---

- *Communiqué final adopté par le Conseil de la Ligue des Etats arabes, Tunis, 22 mai 1981.*
- *Communiqué final de la conférence au sommet du Conseil de coopération du Golfe, tenue à Abû Dhabî, 25-26 mai 1981 (extraits du communiqué final).*
- *Communiqué politique commun jordano-soviétique, Moscou, 29 mai 1981 (extraits du communiqué final).*
- *Résolutions adoptées par le Conseil de la Ligue arabe à la suite du raid israélien sur le réacteur nucléaire iraqien, Baghdad, 11 juin 1981 (extraits du communiqué final).*
- *Communiqué politique commun palestino-yougoslave, Belgrade, 10 juillet 1981 (extraits du communiqué final).*
- *Communiqué publié par le Conseil arabe de Défense commune, Tunis, 23 juillet 1981.*
- *Principes définis par le prince héritier d'Arabie Saoudite Fahd Ben Abdel Aziz, pour la paix au Proche-Orient, Djeddah, 8 août 1981 (extraits).*
- *Communiqué final du V<sup>e</sup> sommet du Front de la résistance et de la fermeté, tenu à Benghazi, 16-18 septembre 1981 (extraits du communiqué final).*

## COMMUNIQUE FINAL ADOPTE PAR LE CONSEIL DE LA LIGUE DES ETATS ARABES, TUNIS, 22 MAI 1981<sup>1</sup>

A la demande du gouvernement algérien, le Conseil de la Ligue des Etats arabes a tenu une réunion extraordinaire, au niveau des ministres des Affaires étrangères, le 22/5/1981, au siège de la Ligue à

Tunis, pour examiner la situation dangereuse qui prévaut dans la région.<sup>2</sup>

Le Conseil a examiné, avec un grand sens des responsabilités nationales, la situation explosive qui prévaut dans la région, à la suite de l'intensification des agressions d'Israël contre la nation arabe, de son ingérence dans les affaires intérieures du Liban, des bombardements

1. Source: *Al-Ba'th* (Damas), 24 mai 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.

2. Situation causée par — ce qui fut appelé alors — la "crise des missiles" entre la Syrie et Israël (N.D.L.R.).

barbares contre les villes et villages libanais, ainsi que contre les camps de réfugiés palestiniens, de la guerre d'extermination menée par Israël contre le peuple palestinien, des agressions dirigées contre la Force arabe de dissuasion, des menaces proférées contre la Syrie, et de la proclamation d'une théorie israélienne de sécurité qui vise, en fait, à contrôler le Liban, à briser son unité nationale et par la suite à imposer son hégémonie à la nation arabe.

Le Conseil de la Ligue en a tiré les conclusions suivantes:

1 — La théorie israélienne de sécurité, qu'invoque l'Etat hébreu pour s'arroger le droit de porter atteinte à la souveraineté du Liban et à son indépendance, et de frapper les concentrations palestiniennes et attaquer la Force arabe de dissuasion, n'est en fait que l'expression de la nature agressive de l'ennemi israélien et de ses visées expansionnistes à l'égard du Liban et de la nation arabe. Elle constitue, en outre, un dangereux précédent sur le plan international, qui met en péril la paix et la sécurité dans le monde.

2 — Le bombardement aveugle des villes et villages libanais et des camps palestiniens vise à créer un climat de capitulation au sein du monde arabe et à liquider la résistance palestinienne et la question de Palestine.

3 — Les agressions effectuées contre la Force arabe de dissuasion, sous le prétexte de protéger une fraction libanaise dévoilent les intentions et les plans d'Israël: briser l'unité nationale du Liban, le morceler en mini-Etats confessionnels et torpiller le processus de l'entente nationale.

4 — Les agressions dirigées contre la Force arabe de dissuasion, les provocations et menaces proférées contre la Syrie visent à entraîner une explosion militaire qui impliquerait la Syrie et la nation arabe pour tenter d'imposer l'hégémonie israélienne à la région arabe.

5 — En poursuivant cette politique,

Israël rend inévitable une explosion militaire, car tout recul de la part des Arabes équivaudrait à un échec et à la reddition, ce que, précisément, rejette de toutes ses forces la nation arabe.

6 — Le soutien inconditionnel que les Etats-Unis accordent à Israël sur les plans, politique, militaire et matériel, l'encourage à poursuivre sa politique agressive contre la nation arabe.

A la lumière de ce qui précède, le Conseil a décidé ce qui suit:

1 — S'opposer, par tous les moyens possibles, à la théorie israélienne de sécurité [préventive] et soutenir pleinement la Syrie dans son combat contre les actions entreprises par Israël au titre de cette théorie. Le Conseil réaffirme, par ailleurs, qu'il se tient aux côtés de la Syrie face à l'agression et aux provocations israéliennes.

2 — A la lumière des données actuelles et des préparatifs israéliens, les Etats arabes accorderont le soutien nécessaire à la Syrie pour qu'elle repousse l'agression. Ils ont décidé, en outre, de mettre toutes leurs possibilités à la disposition de la Syrie, y compris, s'il le faut, la participation de leurs forces armées, en application de la charte de la Ligue des Etats arabes et du traité de défense arabe commune.

3 — Le Conseil décide de soutenir l'unité du Liban, son indépendance et sa souveraineté sur son territoire et d'appuyer le gouvernement central légitime. Il affirme que tous les gouvernements arabes sont disposés à fournir au gouvernement libanais toutes les formes de soutien nécessaires afin de lui permettre de faire face à l'agression israélienne contre sa souveraineté et l'intégrité de son territoire et pour faire face à toute ingérence israélienne dans les affaires intérieures libanaises.

4 — Le Conseil réclame un cessez-le-feu immédiat au Liban. Il invite de même les parties libanaises à réaliser l'entente nationale. Il proclame son soutien aux efforts déployés par le président Elias

Sarkis et le gouvernement libanais en coopération avec le gouvernement syrien pour réaliser l'entente nationale, conformément aux principes énoncés par le chef de l'Etat et approuvés par le gouvernement. Il met en garde toute partie libanaise qui tenterait d'entraver la réalisation de l'entente nationale ou de jouer la carte israélienne pour saboter le processus de l'entente. Le Conseil de la Ligue réaffirme la détermination de tous les Etats arabes, à titre individuel ou collectif, à défendre l'unité du Liban et à résister à toutes les tentatives de morcellement ou de division visant à y créer des entités confessionnelles.

5 — Le Conseil souligne la nécessité d'appliquer les résolutions des sommets de Ryad et du Caire, et de réactiver le comité quadripartite arabe dont la création est prévue par ces résolutions. Le comité quadripartite se réunira au niveau des ministres des Affaires étrangères chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

6 — Le Conseil décide de soutenir l'O.L.P. par tous les moyens, pour lui permettre de continuer à assumer ses responsabilités et à faire face à la guerre d'extermination que l'ennemi israélien mène contre elle et contre le peuple palestinien. De même, il réaffirme qu'il se tient aux côtés de l'O.L.P. face aux agressions israéliennes.

7 — Le Conseil appuie l'appel lancé par l'O.L.P. à tous les volontaires arabes pour participer à la libération des territoires palestiniens occupés, Jérusalem en tête.

8 — Le Conseil réclame l'application immédiate de la résolution du sommet de Tunis, prévoyant l'octroi d'une assistance financière au Liban et au peuple palestinien au Liban-Sud, pour faire face aux conséquences de l'escalade militaire sioniste qui entraîne des destructions et

des pertes en vies humaines et en biens matériels.

9 — Le Conseil de la Ligue invite les Etats-Unis à mettre fin à toute forme de soutien à Israël, car un tel soutien constitue une agression contre la nation arabe, sa dignité et son avenir, de même qu'il met en danger la paix et la sécurité dans la région. En continuant de soutenir Israël, les Etats-Unis s'acheminent vers un conflit sérieux avec la nation arabe.

10 — Le Conseil appelle l'opinion publique internationale à condamner la politique israélienne d'agressions et de provocations et à soutenir les Arabes dans leur résistance [contre cette politique].

Il réaffirme la détermination des Etats arabes à résister au processus de Camp David et au traité israélo-égyptien.

11 — Le Conseil rend hommage à la lutte du peuple palestinien dans la patrie usurpée et à son regroupement autour de l'O.L.P., son unique représentant légitime.

12 — Il met, en outre, l'accent sur l'importance de renforcer la solidarité arabe et de dépasser les divergences secondaires face à l'invasion sioniste de notre terre et à la menace qu'elle fait peser sur la nation arabe.

13 — Le Conseil, enfin, charge le secrétaire général de la Ligue de suivre les développements de la situation et d'informer les gouvernements arabes des mesures qui seront prises.

**COMMUNIQUE FINAL DE LA CONFERENCE AU SOMMET DU CONSEIL DE COOPERATION DU GOLFE, TENUE A ABU DHABI, 25-26 MAI 1981 (EXTRAITS DU COMMUNIQUE FINAL)<sup>3</sup>**

A l'invitation de son Altesse le président de la Fédération des émirats arabes

3. Source: *Al-Ittihad* (Abû Dhabi), 27 mai 1981. Texte traduit de l'arabe par la R.E.P.